



C. T. L. du 26 avril 2016

Déclaration liminaire de l'Alliance UNSA - CFTC

Monsieur le Directeur,

Suite à cette reconvoquection du CTL concernant vos tristes restructurations, vous nous avez fait parvenir 9 documents de travail, et non pas 10, pour vos 10 projets de restructurations. La réglementation prévoit, qu'en cas de vote unanime CONTRE des organisations syndicales siégeant en CTL, la direction locale doit alors reconvoquer le CTL en présentant alors des projets amendés ou modifiés. Déjà, en ne nous envoyant que 9 projets au lieu de 10, vous jouez un jeu magnifique, tordu et odieux. En effet, en supprimant 1 seul de vos projets sur 10, vous respectez la réglementation en modifiant votre projet. Certes, c'est légal, mais c'est franchement pas joli joli. Car, vous auriez pu et du nous écouter un peu, quand nous vous avons démontré l'inaptitude de vos tristes projets.

Très facile, comme système. La DDFiP présente 10 projets, les syndicats votent unanimement Contre, donc, elle reconvoque le CTL, elle supprime 1 seul point, donc, le projet est amendé, et les 9 autres projets, étant en seconde convocation, ne peuvent plus être rejetés par les syndicats. Et pour le 10^{ième} projet, facile, la DDFiP le remettra au goût du jour, l'année prochaine.

C'est parfaitement légal, et totalement honteux comme démarche. Comme d'habitude, vous nous parlez de dialogue social et nous prenez pour des imbéciles. En fait de dialogue social, c'est uniquement du monologue directorial. Drôle de manière de gérer un département. Mais, c'est bien connu, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. En la matière, vous êtes un spécialiste, même plus, un exégète... Enfin, là, nous venons de nous heurter à un mur d'incompréhension, un mur de rejet, un mur de J F C Q J V (Je Fais Ce Que Je Veux). Vous nous racontez que vous nous écoutez mais, vous savez très bien que c'est faux, et que vous ne faites que nous entendre, la nuance est capitale. Et pour finir, vous vous donnez bonne conscience en reconvoquant ce CTL pour nous faire croire que vous avez amendé vos tristes et regrettables projets

Dans vos « nouveaux tristes projets », on aurait pu imaginer un instant que vous, le directeur des finances publiques du Pas de Calais, avait consulté les personnes les plus concernées par ses tristes projets, soit les agents de nos services qui travaillent dans les structures concernées. Ceci, compte tenu de ce que nous vous avons déjà fait remarquer au cours de notre déclaration liminaire du 18 avril écoulé.... Mais, nous rêvions, et bien évidemment, aucune consultation des agents n'a été faite. Dans ces conditions, les agents concernés font bel et bien partie du mobilier du poste où ils exercent leur fonction, selon bien évidemment, votre belle et merveilleuse démarche concernant la consultation des êtres humains.

Les représentant(e)s de l'Alliance UNSA – CFTC DDFiP 62

Jean-François Waille	Gilles Delwaille	Gabriel Gaillard	Jean-François Heneman	Clémentine Leuthreau-Cailleretz
Trésorerie de Beuvry	SIE Lens	ERD 62	ERD 62	PCE Arras